

REGLEMENT CHALLENGE PERFORMERS ASSUREO 2019-2020

DUREE DU CHALLENGE

Du 01/05/2019 au 29/02/2020

MODALITES DE PARTICIPATION

Tout collaborateur, sous contrat de travail pour l'entité ASSUREO, affecté à l'un des services ci-après, participe au challenge :

Service	Effectifs	Nb qualifiés
RESPONSABLES DE SERVICE FRONT ASSUREO	4	1
RESPONSABLES DE SERVICE CLIENT	3	1
RESPONSABLE DE SERVICE INDEMNISATION GROUPE	4	1
FRONT ASSUREO TANGER	60	12
SERVICE PRODUCTION TANGER	4	1
SERVICE CLIENT ASSUREO BOULOGNE	29	6
SERVICE CLIENT ASSUREO TANGER	5	1
INDEMNISATION ASSUREO BOULOGNE + TANGER	10	2

BOOSTER DE POINTS A UTILISER TOUT AU LONG DU CHALLENGE PERFORMERS :

Au cours du mois d'Avril 2019, des TOTEMS ont été mis en jeu.

Chaque collaborateur en possession d'un TOTEM aura la possibilité sur la durée du challenge PERFORMERS (uniquement le 1er jour de chaque mois) de poser son TOTEM sur le thème de son choix afin de voir ses points doublés (sur le mois en question).



CHALLENGE FRONT OFFICE TANGER

Les participants

Tout attaché commercial sous contrat de travail peut prétendre à participer au challenge.

Chaque Attaché Commercial intégrant l'entreprise en cours de challenge peut prétendre à participer. A son intégration au challenge, il n'est crédité d'aucun point.

Les attachés commerciaux souhaitant renoncer à leur participation au voyage sont néanmoins intégrés au challenge et feront l'objet d'un classement.

> Les thèmes

Chaque collaborateur obtiendra un nombre de points mensuel en cumulant 4 thèmes

Thème n°1: Validation cadencée AUTO-MOTO-VSP:

- Tout contrat auto-moto souscrit sur le mois du challenge est soumis à un objectif de validation cadencée. Est considéré comme validé est un contrat dont le suivi des pièces a été clôturé, la date de clôture fait foi.
- Origine statistiques Portail AMAE

0 à 5 jours	6 à 15 jours	16 à 25
U a 5 Jours		jours
10	5	3

La somme des points acquis détermine le rang, celui ayant le plus de points étant le premier.

En cas d'égalité, c'est la production auto-moto totale sur le mois en cours qui départage.



Thème n°2 : SCORE PRODUCTION MRH validée sur le mois en cours:

- Production mensuelle MRH validée en 5 jours maximum (5^{ème} jour inclus).
- Origine statistiques Portail AMAE

Sur ce deuxième thème, il faut que le nombre de contrats mrh validés soient au minimum de 7.

En cas d'égalité, c'est la production auto-moto totale sur le mois en cours qui départage.

Thème n°3: PRODUCTION AUTO-MOTO VALIDEE:

- Classement en fonction du nombre de contrats auto et moto souscrits et validés sur le mois du challenge.
- Origine statistiques Portail AMAE

En cas d'égalité, c'est la production brute tous produits confondus sur le mois en cours qui départage.

Thème n°4: NOTE QUALITE DE SERVICE:

- Note Satisfaction Client et Prospect individuelle obtenue sur le mois
- Origine statistiques chiffres QLIKVIEW

Pour prétendre aux points sur le thème de la note de qualité de service, il est nécessaire que :

- La note obtenue par le collaborateur soit au moins égale ou supérieure à la moyenne de son service,
- Le nombre de réponses doit être au moins égal ou supérieur à la moyenne de son service.

Exemple:

- La note moyenne du service est de 8,4 et le service a obtenu 756 réponses. On divise 756 par le nombre de collaborateurs soit 756 : 59 = 12.8 soit 13 réponses minimum
- Si j'obtiens une note de 8,5 avec 11 réponses = je ne peux prétendre à aucun point
- Si j'obtiens une note de 8.5 avec 14 réponses = classement
- En cas d'égalité sur la note, c'est le nombre de réponses qui départage.



Thème n°5: BONUS:

A tout moment du mois en cours, un booster de points peut être déclenché, le nombre de points sera ajouté dans une colonne à part intitulée « points Bonus ».

L'attribution des points

Chaque mois, le total des points mensuels obtenus (4 thèmes) viendra se cumuler avec celui des mois précédents.

Les 12 premiers dans le classement de chaque thème enregistrent un nombre de points.

1er: 12 points

2^{ème}: 11 points

3^{ème}: 10points

4^{ème}: 9 points

5^{ème}: 8 points

6ème: 7 points

7^{ème}: 6 points

8^{ème}: 5 points

9^{ème}: 4 points

10ème: 3 points

11^{ème}: 2 points

12^{ème}: 1 point

> Les qualifiés :

Le nombre total des Attachés Commerciaux qualifiés est de **12** et sera défini par rapport au classement général arrêté au 1^{er} mars 2020.

- Les 12 meilleurs attachés commerciaux du classement général (cumul des points totalisés sur les 10 mois du concours) sont qualifiés pour le voyage.

Au terme du challenge et en cas d'égalité, les ex-aequo seront départagés selon le nombre de contrats tous produits confondus validés sur le dernier mois du challenge.

Contrainte : Toute absence (Hors Congés et évènements familiaux) constatée chaque mois aura pour conséquence une perte totale des points acquis sur le mois.



CHALLENGE SERVICE PRODUCTION (TIME OUT)

Les participants

Tout collaborateur du Service Production sous contrat de travail, peut prétendre à participer au challenge.

Tout collaborateur intégrant l'entreprise en cours de challenge peut prétendre à participer. A son intégration au challenge, il n'est crédité d'aucun point.

Les collaborateurs souhaitant renoncer à leur participation au voyage sont néanmoins intégrés au challenge et feront l'objet d'un classement.

> Les thèmes

Chaque collaborateur obtiendra un nombre de points mensuel en cumulant 2 thèmes :

Thème n°1: NOMBRE D'AFFAIRES NOUVELLES VALIDEES DANS LE MOIS (M)

- Chaque affaire nouvelle validée rapporte 5 points,
- Sur la base suivante : PTS = Nombre de dossiers validés,
- Origine statistiques : Portail AMAE.

Thème n°2: NOMBRE D'AVENANTS VALIDES DANS LE MOIS (M)

- Chaque avenant validé rapporte 3 points,
- Sur la base suivante : PTS = Nombre de dossiers validés
- Origine statistiques : Portail AMAE

Thème n°3: NOTE QUALITE DE SERVICE

- Note Satisfaction Client individuelle obtenu sur le mois
- Origine statistiques chiffres QLIKVIEW

Pour prétendre aux points sur le thème des enquêtes de satisfaction, il est nécessaire que :

• Note de satisfaction : 7.5 minimum,

• Nombre de réponses minimum : 15



Thème n°4: BONUS

A tout moment du mois en cours, un booster de points peut être déclenché, le nombre de points sera ajouté dans une colonne à part intitulée « points Bonus ».

> L'attribution des points

Chaque mois, le total des points mensuels obtenus (3 thèmes) viendra se cumuler avec celui des mois précédents.

Les 4 premiers dans le classement de chaque thème enregistrent un nombre de points.

1^{er}: 10 points

2^{ème}: 9 points

3^{ème}: 8 points

4^{ème}: 7 points

> Les qualifiés :

Le nombre total de collaborateurs qualifiés est de ${\bf 1}$ et sera défini par rapport au classement général arrêté au ${\bf 1}^{\rm er}$ mars 2019

- Le meilleur collaborateur du classement général (cumul des points totalisés sur les 10 mois du concours) sera qualifié pour le voyage
- Au terme du challenge et en cas d'égalité, les ex-aequo seront départagés selon le nombre de points marqués lors du dernier mois du concours (février 2019 et/ou janvier 2019 en cas de nouvelle égalité).

Contrainte : Toute absence (Hors Congés et évènements familiaux) constatée chaque mois aura pour conséquence une perte totale des points acquis sur le mois.



CHALLENGE SERVICE CLIENT BOULOGNE

Les participants

Tout collaborateur du Service client A & B sous contrat de travail, peut prétendre à participer au challenge.

Tout collaborateur intégrant l'entreprise en cours de challenge peut prétendre à participer. A son intégration au challenge, il n'est crédité d'aucun point.

Les collaborateurs souhaitant renoncer à leur participation au voyage sont néanmoins intégrés au challenge et feront l'objet d'un classement.

> Les thèmes

Chaque collaborateur obtiendra un nombre de points mensuel en cumulant 4 thèmes

Thème n°1: SCORE PRODUCTION MRH souscrite et validée sur le mois en cours:

- Production mensuelle MRH validée.
- Origine statistiques Portail AMAE

Un minimum de 8 contrats MRH est exigé. En cas d'égalité, c'est le nombre de contrats tous produits confondus validés sur le mois qui départage. En cas de nouvelle égalité c'est le nombre d'options souscrites et validées sur le produit MRH sur le mois qui départage.

Thème n°2: VALIDATION DES AFFAIRES ON LINE:

- Le nombre de contrats validés des affaires Auto-Moto affectés dans les paniers détermine un rang
- Origine statistiques Qlikview

Pour prétendre aux points, il est nécessaire que :

- Le taux de validation Auto-Moto soit supérieur ou égal à la moyenne du service
- Le seuil minimum de contrats Auto-Moto affectés soit atteint.
 Seuil minimum = total de contrats Auto-Moto affectés au service A & B divisé par le nombre de collaborateurs appartenant aux services A & B et divisé par 1.5 (exemple sur 01/2019 : 506 contrats/ 24 collaborateurs / 1.5 soit = 14)

En cas d'égalité, c'est le nombre de contrats ON LINE validés sur le mois qui départage. En cas de nouvelle égalité c'est le taux de validation PROXI Auto-Moto du mois qui départage.



Thème n°3: REGULARISATION DES REJETS ADMINISTRATIFS:

- Classement en fonction du Taux de régularisation des rejets administratifs affectés dans les paniers, de niveau 1 et de niveau 2.
- Origine statistiques Portail AMAE

En cas d'égalité, c'est le Taux de régularisation des Rejets 2 qui départage.

Thème n°4: NOTE Net Promoteur Score

- · La note NPS du mois M
- Origine statistiques chiffres QLIKVIEW

Pour prétendre aux points sur le thème du NPS, il est nécessaire que :

- Le NPS obtenu par le collaborateur soit au moins égal ou supérieur à la moyenne du service A & B
- Le seuil minimum de réponses obtenues soit atteint.
 Seuil minimum = total de réponses du service A & B divisé par le nombre de collaborateurs appartenant aux services A & B et divisé par 1.5 (exemple sur 01/2019 : 1106 réponses / 24 collaborateurs / 1.5 soit 30 réponses)

Thème n°5: BONUS:

A tout moment du mois en cours, un booster de points peut être déclenché, le nombre de points sera ajouté dans une colonne à part intitulée « points Bonus ».

L'attribution des points

Chaque mois, le total des points mensuels obtenus (4 thèmes + Bonus) viendra se cumuler avec celui des mois précédents



Les 10 premiers dans le classement de chaque thème enregistrent un nombre de points.

1er: 10 points

2^{ème}: 9 points

3^{ème}: 8 points

4^{ème}: 7 points

5^{ème}: 6 points

6ème: 5 points

7^{ème}: 4 points

8^{ème}: 3 points

9^{ème}: 2 points

10^{ème}: 1 point

Contrainte : Toute absence (Hors CP, HR et Evènement familial) constatée chaque mois aura pour conséquence une perte totale des points acquis sur le mois.

Les qualifiés :

Le nombre total de collaborateurs qualifiés est de **6** et sera défini par rapport au classement général arrêté au 1^{er} mars 2020.

- Les 6 meilleurs collaborateurs du classement général (cumul des points totalisés sur les 10 mois du concours) sont qualifiés pour le voyage.

En cas d'égalité, c'est le nombre de contrats AUTO validés au mois de Février 2020 qui départage.



CHALLENGE SERVICE CLIENT TANGER

> Les participants

Tout collaborateur du Service client C sous contrat de travail, peut prétendre à participer au challenge.

Tout collaborateur intégrant l'entreprise en cours de challenge peut prétendre à participer. A son intégration au challenge, il n'est crédité d'aucun point.

Les collaborateurs souhaitant renoncer à leur participation au voyage sont néanmoins intégrés au challenge et feront l'objet d'un classement.

> Les thèmes

Chaque collaborateur obtiendra un nombre de points mensuel en cumulant 3 thèmes

Thème n°1 : SCORE PRODUCTION MRH souscrite et validée sur le mois en cours:

- Production mensuelle MRH validée.
- Origine statistiques Portail AMAE

Un minimum de 8 contrats MRH est exigé. En cas d'égalité, c'est le nombre de contrats tous produits confondus validés sur le mois qui départage. En cas de nouvelle égalité c'est le nombre d'options souscrites et validées sur le produit MRH sur le mois qui départage.

Thème n°2: REGULARISATION DES REJETS ADMINISTRATIFS:

- · Classement en fonction du Taux de régularisation des rejets administratifs
- Origine statistiques Portail AMAE

En cas d'égalité, c'est le taux de régularisation des rejets 2 qui départage,



Thème n°3: NOTE Net Promoteur Score

- La note NPS du mois M
- Origine statistiques chiffres QLIKVIEW

Pour prétendre aux points sur le thème du NPS, il est nécessaire que :

- Le NPS obtenu par le collaborateur soit au moins égal ou supérieur à la moyenne du service C
- Le seuil minimum de réponses obtenues soit atteint.
 Seuil minimum = total de réponses du service C divisé par le nombre de collaborateurs appartenant au service Clients C et divisé par 1.5 (exemple sur 02/2019 : 334 réponses / 5 collaborateurs / 1.5 soit 44 réponses)

Thème n°4: BONUS:

A tout moment du mois en cours, un booster de points peut être déclenché, le nombre de points sera ajouté dans une colonne à part intitulée « points Bonus ».

L'attribution des points

Chaque mois, le total des points mensuels obtenus (3 thèmes + Bonus) viendra se cumuler avec celui des mois précédents

Les 3 premiers dans le classement de chaque thème enregistrent un nombre de points.

1er: 10 points

2^{ème}: 8 points

3^{ème}: 6 points

Les qualifiés :

Le nombre total de collaborateurs qualifiés est de **1** et sera défini par rapport au classement général arrêté au 1^{er} mars 2020.

- Le meilleur collaborateur du classement général (cumul des points totalisés sur les 10 mois du concours) est qualifié pour le voyage.

En cas d'égalité, c'est le nombre de contrats AUTO validés au mois de Février 2020 qui départage.

Contrainte : Toute absence (Hors CP et évènement familial) constatée chaque mois aura pour conséquence une perte totale des points acquis sur le mois



CHALLENGE SERVICE INDEMNISATION

Les participants

Tout collaborateur du service indemnisation Boulogne + Tanger sous contrat de travail peut prétendre à participer au challenge.

Tout collaborateur intégrant l'entreprise en cours de challenge peut prétendre à participer, à son intégration au challenge, il n'est crédité d'aucun point.

Les collaborateurs souhaitant renoncer à leur participation au voyage sont néanmoins intégrés au challenge et feront l'objet d'un classement.

LES MODALITES DU CHALLENGE :

Un nombre de points est attribué en fonction du classement du challenge mensuel. Le rang au classement du challenge mensuel définit le nombre de points attribués.

> Les thèmes :

Chaque collaborateur obtiendra un nombre de points mensuel en cumulant 4 thèmes

Thème n°1: Taux d'orientation garages agréés

- Produits AUTO (Expert désigné = O ; Type sinistre = ACC, ACP, VAND & DEF REC)
- Origine statistiques chiffres QLIKVIEW

Thème n°2: NOTE QUALITE DE SERVICE (Boulogne + Tanger)

- La note Gestionnaire du mois M
- Origine statistiques chiffres QLIKVIEW

Pour prétendre aux points sur le thème des enquêtes de satisfaction, il est nécessaire que :

- La note obtenue par le collaborateur doit être au moins égale ou supérieure à la moyenne du service Indemnisation (Boulogne + Tanger)
- Le seuil minimum de réponses obtenues soit atteint.
 Seuil minimum = total de réponses du service Indemnisation Boulogne + Tanger divisé par le nombre de collaborateurs et divisé par 1.5 (exemple sur 03/2019 : 297 réponses / 10 collaborateurs / 1.5 soit 19 réponses)



En cas d'égalité sur la note, c'est le nombre de réponses qui départage.

<u>Thème n°3 : NOTE NPS (Boulogne + Tanger)</u>

- La note NPS du mois M
- Origine statistiques chiffres QLIKVIEW

Pour prétendre aux points sur le thème des enquêtes de satisfaction, il est nécessaire que :

- Le NPS obtenu par le collaborateur doit être au moins égal ou supérieur > 25
- Le seuil minimum de réponses obtenues soit atteint.
 Seuil minimum = total de réponses du service Indemnisation Boulogne + Tanger divisé par le nombre de collaborateurs et divisé par 1.5 (exemple sur 03/2019 : 297 réponses / 10 collaborateurs / 1.5 soit 19 réponses)

Thème n°4: BONUS:

A tout moment du mois en cours, un booster de points peut être déclenché, le nombre de points sera ajouté dans une colonne à part intitulée « points Bonus ».

> L'attribution des points

Chaque mois, le total des points mensuels obtenus (4 thèmes) viendra se cumuler avec celui des mois précédents.

Les 5 premiers dans le classement de chaque thème enregistrent un nombre de points.

1er: 10 points

2ème: 9 points

3^{ème}: 8 points

4^{ème}: 7 points

5^{ème}: 6 points

Contrainte : Toute absence (Hors CP, HR et Evènement familial) constatée chaque mois aura pour conséquence une perte totale des points acquis sur le mois.



> Les qualifiés :

Le nombre total de collaborateurs qualifiés est de **2** et sera défini par rapport au classement général arrêté au 1^{er} mars 2020

- Les 2 meilleurs collaborateurs du classement général (cumul des points totalisés sur les 10 mois du concours) sont qualifiés pour le voyage
- Au terme du challenge et en cas d'égalité, les ex-aequo seront départagés selon le NPS obtenu durant toute la durée du challenge.



CHALLENGES: RESPONSABLES DE SERVICE

Service Client A, B & C:

Les participants :

Tout responsable du service client sous contrat de travail peut prétendre à participer au challenge.

Tout collaborateur intégrant l'entreprise en cours de challenge peut prétendre à participer, à son intégration au challenge, il n'est crédité d'aucun point.

Les collaborateurs souhaitant renoncer à leur participation au voyage sont néanmoins intégrés au challenge et feront l'objet d'un classement.

<u>Thème 1 : Production tous produits confondus de son équipe souscrite et validée sur le mois</u>

Prorata à effectuer selon le nombre de collaborateurs affectés dans l'équipe.

Ex: Février 2019

SOUS_SERVICE	GESTIONNAIRE	Nb Contrats validés	S
Service Client A	COURBOT Corinne	17	
Service Client A	DEMARTHE Christelle	13	
Service Client A	DUHAMEL Marie Laure	32	
Service Client A	DUMONT Elodie	31	
Service Client A	DUWEZ Céline	13	
Service Client A	FREZEL Nathalie	17	
Service Client A	GIMENEZ Isabelle	17	
Service Client A	LOEUILLET Dolorès	6	
Service Client A	MESNIER Claire	25	
Service Client A	NECA Jorge	18	
Service Client A	PICOUT Christelle	21	
Service Client A	TMIM Rachel	13	
	TOTAL	223	223 contrats/12 Collaborateurs = 18,53
Service Client B	BABILOTTE Virginie	1	
Service Client B	CAFFIER Virginie	19	
Service Client B	CARRON Yolanie	20	
Service Client B	CROQUELOIS Anita	17	
Service Client B	DELCOURT Delphine	23	
Service Client B	DUCROCQ Paul	9	
Service Client B	JOCALAZ Emeline	30	
Service Client B	JOONNEKIN Stéphanie	20	
Service Client B	LAMOTTE Julie	15	
Service Client B	PECRIAUX Virginie	36	
Service Client B	TAOURAGHT Najat	29	
Service Client B	VANBECELAERE Shirley	28	
	TOTAL	247	247 contrats/12 Collaborateurs = 20,58
Service Client C	BENLEHMAR Sanae	20	
Service Client C	LEMNOUNI Zina	6	
Service Client C	MAACH Labib	25	
Service Client C	SADQUI Otmane	23	
Service Client C	SEBBAH Imane	23	
Service Client C	SMAILI Hajar	28	
	TOTAL	125	125 contrats/5 Collaborateurs = 25
TOTAL		595	



Thème 2 : Sur le mois en cours - NPS additionné à la note de satisfaction de son équipe

<u>Thème 3 : Taux de régularisation des rejets administratifs de son équipe</u> (source : Portail AMAE)

<u>Thème 4 : Taux de validation des contrats PROXIMEO Auto-Moto de son équipe avant</u>
<u>Time-Out (</u>Source Qlikview « Pilotage Taux de validation – Système PROXI -Taux Valid avant Time Out)

<u>Thème 5 : A tout moment du mois en cours, un booster de points peut être déclenché, le nombre de points sera ajouté dans une colonne à part intitulée « points Bonus ».</u>

Pour chaque thème, les responsables sont classés en fonction de la réalisation des thèmes.

1er: 10 points

2^{ème}: 9 points

3^{ème}: 7 points

En cas d'égalité, c'est le NPS du service sur l'ensemble de la période du challenge (01/05/19 au 27/02/20) qui départage.



Responsables Indemnisation Groupe:

DUREE DU CHALLENGE

Du 1^{er} juin 2019 au 29 février 2020 soit une durée de 9 mois.

LE VOYAGE

La destination et les dates du VOYAGE seront communiquées ultérieurement.

> LES PARTICIPANTS

Les Responsables des services indemnisation de chaque entité du Groupe ASSU2000 peuvent prétendre à participer au challenge :

ENTITE	PARTICIPANT
ASSU 2000	Amir KADA
ASSUREO	Jean-Michel BEZOTTE
EURO ASSURANCE	Tony FERNANDES
MAXANCE	Annick MILLER

> LES THÈMES

Chaque participant obtiendra un score mensuel en cumulant les points de chacun des thèmes suivants

Thème n°1: LE TAUX D'ORIENTATION GARAGES AGRÉÉS HORS BRIS DE GLACE

- Le taux d'orientation « % des garages missionnés sont agréés »
- Sinistres AUTO: ACCIDENT, ACCIDENT DE PKG, DEFENSE & RECOURS ET VANDALISME
- CIE = EXCLURE SURAVENIR
- Expert désigné = « OUI »
- Sur la base suivante : VALEUR = Taux
- Origine statistiques chiffres QLIKVIEW

Thème n°2: LE TAUX D'ORIENTATION GARAGES AGRÉÉS BRIS DE GLACE

- Le taux d'orientation « % de sinistre orienté sur nombre total de sinistres »
- Produit 4 roues
- CIE = EXCLURE SURAVENIR
- Sur la base suivante : VALEUR = Taux
- Origine statistiques chiffres QLIKVIEW



Thème n°3: LE DELAI MOYEN DE CLOTURE

- Le Délai moyen de clôture en nombre de jours
- Tous les sinistres
- Sur la base suivante : VALEUR = Délai moyen de clôture (en nb jours)
- Classement du délai en nb de jours du plus petit au plus grand
- Origine statistiques chiffres QLIKVIEW

Thème n°4: LE DELAI DE 1 ER REGLEMENT SINISTRE

- Le 1^{er} délai de règlement client en sinistre AUTO GESTION IDA
- Sur la base suivante : VALEUR = Délai moyen 1er règlement tiers (en nb jours)
- Classement du délai en nb de jours du plus petit au plus grand
- Origine statistiques chiffres QLIKVIEW

Thème n°5: NOTE QUALITE DE SERVICE

- La note QS du mois M
- Sur la base suivante : NOTE QS MOIS M / NOTE QS DE REFERENCE = TAUX DE PROGRESSION
- Origine statistiques chiffres QLIKVIEW

Nous avons observé la période du 1^{er} mai 2018 au 1^{er} mars 2019 afin d'établir la note moyenne QS nous permettant de définir la note QS de référence.

Note moyenne QS:

ENTITE	Note Moyenne QS
ASSU 2000	7,48
ASSUREO	8,20
EURO ASSURANCE	7,92
MAXANCE	8,38

Après concertation nous avons estimé une progression attendue de + 0.3 pour chaque entité, cette pénalité est doublée pour ASSU 2000, soit une progression attendue de +0.60

Note QS de référence :

ENTITE	Note QS référence
ASSU 2000	8.08
ASSUREO	8,50
EURO ASSURANCE	8,22
MAXANCE	8,68



Exemple: En juin ASSUREO obtient 8.25

Taux de progression = 8.25 / 8.50 = **97.05** % En Juin EURO ASSURANCE obtient 8.23 Taux de progression = 8.08 / 8.22 = **98.29** %

EURO ASSURANCE emporte 8 points et ASSUREO 6 points

1. L'ATTRIBUTION DES POINTS

Pour les thèmes 1, 2 et 5 les entités sont classées selon des indicateurs exprimés en Taux et par ordre décroissant

Pour les thèmes 3 et 4 les entités sont classées selon des indicateurs exprimés en nombre de jours et par ordre croissant

Pour les thémes 1 à 4 les points sont attribués sur :

- 1. Les résultats des mois M
- 2. Les résultats du mois M versus M-1
- 3. Un objectif commun aux 4 entités (les points bonus)

Pour le thème 5 les points sont attribués fonction d'un taux de progression.

Les points par thème sont attribués selon le rang de l'entité dans le classement :

Rang	POINTS
1er	4
2eme	3
3ème	2
4ème	1

BONUS

Indépendamment du score obtenu par thème, nous attribuons aux points acquis par thème des points BONUS forfaitaires selon les critères suivants :

THEME	OBJECTIFS COMMUNS	BONUS
1	75%	2
2	80%	2
3	90 JOURS	4
4	60 JOURS	4
5	≥ NOTE REFERENCE	4



En cas d'égalité sur un thème le même nombre de points est attribués aux collaborateurs

Exemple: sur le thème 4 ASSUREO et MAXANCE obtiennent le meilleur délai de règlement avec 74 jours, soit un delta de + 14, ils obtiennent chacun 6 points.

<u>Attention</u>: La Direction Opérationnelle et Commerciale se réserve le droit de modifier en cours de challenge, les modalités d'attribution des points, les objectifs communs ainsi que les thèmes. La Direction Opérationnelle et Commerciale se réserve également le droit de mettre en place des points Bonus sur une journée ou une semaine durant la durée du challenge. Le nombre de points sera ajouté dans une colonne « Bonus »

4. LE CLASSEMENT MENSUEL

Le classement mensuel est établi en additionnant les points obtenus sur chacun des 5 thèmes et les bonus.

Ce classement détermine un rang permettant d'attribuer les points mensuels comme suit :

Rang	POINTS
1er	6
2eme	4
3ème	3
4ème	1

5. LE CLASSEMENT GÉNÉRAL

Chaque mois le total des points gagnés sur le classement mensuel se cumule afin de constituer le classement général.

Au terme du challenge et en cas d'égalité, les ex-aequo seront départagés selon le meilleur Taux d'orientation garages agréés hors BDG enregistré sur la période du challenge.

6. <u>LE QUALIFIÉ</u>

Le classement général s'effectue par ordre décroissant, le premier du classement détermine le ou la responsable indemnisation qualifié(e)

Le 1^{er} Responsable indemnisation à l'issu du classement général est qualifié



Les Directions Opérationnelles se réservent le droit de modifier en cours de challenge, les modalités d'attribution des points ainsi que les thèmes.

SANCTION/COMPORTEMENT:

Les gestionnaires ayant fait l'objet d'une sanction entre la date de début du challenge (le 01/06/2019) et la date de départ prévue pour le voyage pourront faire l'objet d'une disqualification.

La Direction Opérationnelle se réserve, par ailleurs, le droit de disqualifier un gestionnaire dont le comportement ne serait pas en adéquation avec les règles en vigueur dans l'Entreprise.

PASSEPORT: VALIDATION DE LA QUALIFICATION:

Les résultats intermédiaires seront communiqués, par fréquence mensuelle.

A compter de la proclamation des résultats intermédiaires arrêtés au 31/01/2020, les 2 premiers au classement général devront adresser une copie de leur passeport au Service Marketing Opérationnel dans un délai de 15 jours.

A la proclamation des résultats définitifs du challenge, les responsables de service Indemnisation pour lesquels nous ne sommes pas en possession de la copie du passeport seront disqualifiés.

La copie du passeport adressée devra IMPERATIVEMENT mentionner une date de validité au moins valable 6 mois après la date prévue de retour de VOYAGE.

L'absence de ce document à la date butoir préalablement fixée entraînera la disqualification irrévocable.

DISQUALIFICATION/DESISTEMENT:

En cas de disqualification ou de désistement d'un collaborateur le choix des repêchés est laissé à l'appréciation de la Direction Opérationnelle.



Service Front Office Tanger:

> Les participants :

Tout responsable du service front office sous contrat de travail peut prétendre à participer au challenge.

Tout collaborateur intégrant l'entreprise en cours de challenge peut prétendre à participer, à son intégration au challenge, il n'est crédité d'aucun point.

Les collaborateurs souhaitant renoncer à leur participation au voyage sont néanmoins intégrés au challenge et feront l'objet d'un classement.

Thème 1 : Classement AUTO/MOTO/VSP contrats validés:

Chaque responsable est classé en fonction de la moyenne de contrats Auto/VSP/2 ROUES validés par collaborateur sur la période du mois du challenge.

• Thème 2 : Classement MRH contrats validés :

Chaque responsable est classé en fonction de la moyenne de contrats MRH validés par collaborateur sur la période du mois du challenge.

• Thème 3 : Classement Production options validées de son service :

Chaque responsable est classé en fonction du nombre d'options Auto/VSP/MRH/2 ROUES souscrites, encaissées et validées sur la période du mois du challenge.

• Thème 5 : Bonus

A tout moment du mois en cours, un booster de points peut être déclenché, le nombre de points sera ajouté dans une colonne à part intitulée « points Bonus ».

Le classement :

Pour chaque thème, les responsables front office Tanger sont classés de la sorte :

1^{er}: 10 points

2^{ème}: 8 points

3^{ème}: 6 points

4ème: 4 points



Pour prétendre à la totalité de ses points, il conviendra d'observer à l'échelle de son service une note gestionnaire minimum de 8.3 ; le nombre total de points divisé par 2.

SANCTION / COMPORTEMENT

Les collaborateurs ayant fait l'objet d'une <u>sanction entre la date de début du challenge et la date de</u> <u>départ prévue pour le voyage feront l'objet d'une disqualification</u>.

La Direction se réserve, par ailleurs, le droit de <u>disqualifier</u> un Attaché Commercial et/ou un Chef de Service dont <u>le comportement ne serait pas en adéquation</u> avec les règles en vigueur dans l'Entreprise.

PLACES NON ATTRIBUEES / DISQUALIFICATION / DESISTEMENT

En cas de disqualification, de désistement ou de places non attribuées au terme du challenge, le choix des repêchés est laissé à l'appréciation de la Direction, un collaborateur laissant sa place alors même qu'il est qualifié ne signifie pas que le précédent prend sa place.

Pour chaque service concerné par le challenge, les participants sont classés en fonction de plusieurs thèmes définis.

Les participants sont classés mensuellement, au sein de leur service, selon le nombre de points qu'ils ont cumulé sur chacun des thèmes.

Un classement provisoire vous sera adressé au minimum chaque mois.

Le classement final est établi en cumulant l'ensemble des points obtenus pendant toute la durée du challenge. Il sera définitivement arrêté le 28 février 2020.

PASSEPORT: VALIDATION DE LA QUALIFICATION

- ✓ Par fréquence mensuelle, les résultats intermédiaires seront communiqués.
- ✓ A compter de la proclamation des résultats intermédiaires arrêtés au 1^{er} Février 2020, l'ensemble des collaborateurs qualifiés devront adresser une copie de leur passeport valide.
- ✓ Les collaborateurs et/ou Responsables n'étant pas en possession de la copie du passeport seront disqualifiés.



- ✓ La copie du passeport adressée devra IMPERATIVEMENT mentionner une date de validité au moins valable 6 mois après la date prévue de retour de VOYAGE.
- ✓ L'absence de ce document à la date butoir préalablement fixée entraînera la disqualification irrévocable.